

GUICLAN : nouvel adressage dans les campagnes

1 – POURQUOI NUMEROTER LES MAISONS ET ESPACES D'ACTIVITE ?

- Contrairement à autrefois, les gens se connaissent moins bien, les nouveaux habitants ne se faisant pas toujours connaître de leurs voisins.
- Les services de la poste, des livraisons, des urgences, etc...se plaignent du manque de lisibilité des adresses en campagne.
- Les agriculteurs, producteurs de pommes de terre, éleveurs de porcs, etc.. demandent une signalisation plus appropriée pour localiser d'une manière précise leur siège d'exploitation.
- Les GPS sont aujourd'hui démocratisés, mais les points de situation géographique ne sont pas toujours renseignés correctement.

GUICLAN : nouvel adressage dans les campagnes

2 – LA LEGISLATION EN VIGUEUR

- La loi a mis en place une base nationale de l'adresse (BNA) qui est la base officielle en France

- Elle est renseignée par certains opérateurs autorisés : la Poste, les communes, les sociétés de taxis, etc...

- Elle est disponible à tout le monde sur agrément : opérateurs GPS, Livreurs, transporteurs routiers, pompiers, services des urgences, etc...

- La BNA met en place :
 - Une numérotation précise par site (lieu-dit, avenue, rue, impasse...)
 - La création d'un point GPS précis à l'entrée de chaque propriété en bordure de l'espace public

GUICLAN : nouvel adressage dans les campagnes

3 – LES CHOIX PROPOSES PAR GUICLAN

- Garder les noms historiques de nos villages comme lieux-dits.
- Choix de la numérotation numérique et non métrique, c'est-à-dire par numéro ordonné PAIR à droite et IMPAIR à gauche de la voie principale du lieu-dit en partant de la mairie.
- Nous ne modifions pas, mais enrichissons les adresses qui vont être plus précises.
- Les données ainsi déterminées ne concernent pas les personnes, mais les lieux géographiques (maisons, ateliers, fermes...) et donc en dehors du champ de la loi « informatique et liberté »

GUICLAN : nouvel adressage dans les campagnes

4 – QU'EST CE QU'UNE BONNE ADRESSE ?

-6 lignes et 38 caractères par ligne au maximum.

-1- Identité du destinataire

-Mr et Mme Pierre DUPONT ou Société anonyme VIDEO

-2 – Complément d'identité => Service commercial

-3 et 4- Identité du lieu : numéro + forme de la voie + nom de la voie

-14, lieu-dit Kerbrat

-2, rue des primevères

-56, avenue du Général de Gaulle, appartement A

-5 – Boîte postale (si elle existe)

-6 – Code postal et commune

-29410 - GUICLAN

GUICLAN : nouvel adressage dans les campagnes

5 – OBJECTIFS RECHERCHES

- Permettre d'arriver le plus vite possible à une adresse avec le moins d'erreurs possibles
- Faciliter la circulation et le travail du facteur, des livreurs, des pompiers des taxis, du SAMU, et de toutes personnes désirant de se rendre à une adresse précise.
- Nous prendrons en compte toutes les maisons habitables, mais aussi les ateliers, exploitations, élevages, et tous les sites identifiés dans la commune dans lesquels existe une activité humaine régulière (accidents, incendies, livraisons).

GUICLAN : nouvel adressage dans les campagnes

6 – GUICLAN : 100 LIEUX-DITS et 600 SITES

- On dénombre 115 villages actuellement dans la commune.
- Nous allons regrouper les villages qui ont plusieurs suffixes :
 - Kerlan, Kermorvan, Kerlaoudet, Kerhalles, Le Guern...
- L'orthographe de certains quartiers sera précisée, pour officialiser l'orthographe du lieu (Kerlann, Foennou, Roc'herou...)
- 3 quartiers proches du bourg seront transformés en rue :
 - Keradenec, Bel-air, Tréminou

GUICLAN : nouvel adressage dans les campagnes

7 – LISTE DES LIEUX-DITS RETENUS

BEL AIR (RUE DE)°	E7
BELLEVUE	F2
BERVEN	C11
BREST BIHAN	C4
BRIELLEC	F5
COAT AR BELLEC	G5
COAT AR GUEN	E9
COAT MEZ	E7
COMBOT	B7
COSQUEROU	D6
CROIX NEUVE	E3
FEUNTEUN BOL	C5
FOUENNOU	C8
GOAS AR C'HOR	F1
GUERJEAN	A9
GUEUN COZ	E5
KERADENNEC {RUE DE}	F6
KERBRAT	E4
KERBRIANT	D9
KERDELAND	D4
KERDRAON	G4
KERDRAVEL	C7
KERELLON	A9
KERFAVEN KERMAT	D10
KERFAVEN MENGUEN	G3

KERVEZENNEC	B7
KERYAOUEL	B11
KERZEPRE	D8
LA GARENNE	E4
LA HAYE	D11
LA LANDE	D8
LA POTERIE	B8
LA ROCHE PLOURAN	A10
LANNARUNEC	C6
LE FAGOT	C11
LE GUERN	D6
LE MERDY	A11
LE PLANTEN	B9
LE REST	B6
LOCMENVEN	E8
LOSTALLEN	B7
MECHOU	F5
MENGUEN	G3
MESPRIGENT	E7
MEZAVEL	F4
MOUDENNOU	G1
MOULIN DE KERNABAT	F7
MOULIN DE LEZERAZIEN	A11
MOULIN DE TREVILIS	F6
NOTERIC	G2

GUICLAN : nouvel adressage dans les campagnes

7 – LISTE DES LIEUX-DITS RETENUS

KERGAM	D11
KERGOAT	G4
KERGOLVEZ	B9
KERHALLES	D6
KERHAOUES	D5
KERHERVE	F6
KERILLY	F3
KERIVOAS	F6
KERIZAMEL	B11
KERJEGU	E4
KERLANN	D7
KERLAOUDET	B6
KERLAVIOU	D10
KERMARIA	E7
KERMAT	C10
KERMORVAN	G2
KERNABAT	E7
KERNEVEZ	F6
KEROFIL	A7
KEROUGAY	D11
KEROURIEN {IMPASSE DE}	D10
KERRIOU	E9
KERSAINT GILLY	C7
KERSAUZON	A7

PEN AN ALLEE	G1
PEN AR HOAT	A10
PEN AR FEUNTEUN	E7
PEN AR VALY	B10
PENHOADIC	E8
PLOUGASTEL	A7
PONTHOU	A11
PONTIGOU	F5
POUL AR ZARP	G3
PRAT AR FEUNTEUN	E6
QUELEDERN	C6
RADENNEC	D5
REVIN	F3
ROC'HEROU	G5
ROSELIES	B11
RUMOLOU	G1
ST DRAFF	F2
ST JACQUES	A11
TOUARCHEN	C6
TOUL AL LOUARN	G2
TREMINOU {RUE DE}	E6
TREVILIS	F6
TROUZOULEN	C5
TY MEN	D5
RUGOLOEN	

